



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2025_58

L'An deux mil vingt-cinq, le 6 octobre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 01/10/2025

DATE D'AFFICHAGE : 01/10/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle FLORY procuration à Mme Isabelle ARMAND ; M. Richard PELISSERO procuration à Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Christian TANAÏS, M. Hugues MASLARD procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Louis BREC procuration à Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Virginie CORDIER.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Christian TANAÏS.

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CADRE D'ADHESION AUX SERVICES COMMUNS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-SACLAY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.52211-4-2 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU les délibérations n°2017-366 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 20 décembre 2017, n°2019-357 du 27 novembre 2019, n°2021-25 du 10 février 2021, n°2021-394 du 15 décembre 2021 relatives aux schémas de mutualisation 2017-2020 et 2022-2027 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, ainsi qu'à son état d'avancement ;

VU la délibération n°2021-395 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 15 décembre 2021 relative à la convention cadre d'adhésion aux services communs ;

VU la délibération n°2025-97 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 9 avril 2025 relative à l'avenant n°1 à la convention cadre d'adhésion aux services communs, avec la création d'un nouveau service commun relatif à l'habitat indigne et au permis de louer et fixation des tarifs ;

VU la délibération n°2025-198 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay du 25 juin 2025 approuvant l'avenant n°2 modifiant la convention cadre et créer le service commun d'offre numérique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2018 décident d'adhérer au service commun « Finances/Volet fiscal » ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2018 décident d'adhérer au service commun « Système d'informations » ;

VU la délibération n° DEL CM02_2022_25 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 décident d'adhérer au service commun ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 à la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT qu'en réponse à l'expression du besoin de plusieurs communes, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay propose un avenant à la convention cadre régissant les services communs, portant sur la mise en place d'un nouveau service commun d'offre numérique (RGPD, Open Data, Numérique et SIG) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver la nouvelle convention cadre d'adhésion aux services communs ainsi que ses nouvelles modalités, étant précisé que cette nouvelle convention annulera et remplacera les conventions existantes précitées ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer lesdits avenants à la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec les communes concernées.

PRECISE que l'adhésion pour la Commune concerne à ce jour les services suivants :

- Santé au travail et prévention des risques professionnels
- Systèmes d'information
- Affaires juridiques – Commande publique
- Finances volet fiscalité
- Services numériques
 - SIG
 - RGPD / Open-Data / Numérique

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article concernés.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 06/10/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Igor Trickovski" written twice, once above the other. This signature is overlaid on a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE VILLEJUST" around the top edge and "LESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem featuring a sun-like symbol above the word "Mairie".